

*Guide de*

**l'utilisateur**

DOCUMENTS  
DE RÉFÉRENCE

Fichier de  
correspondances  
entre le code postal  
et le code géographique

(version juillet 2004)

Cette publication a été réalisée par :

Pierre-François Ricard,  
Responsable de la codification géographique

Sous la direction de :

Jean Zal

Pour tout renseignement concernant le  
contenu de cette publication :

Direction de l'édition et des communications  
Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy - 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5T4  
Téléphone : (418) 691-2403  
Télécopieur : (418) 643-4129  
Courriel : [edition.communications@stat.gouv.qc.ca](mailto:edition.communications@stat.gouv.qc.ca)

Ce document présente une information technique destinée à faciliter l'utilisation de l'information identifiée par le code postal. Un fichier de correspondances entre le code postal et le code géographique permet la transposition de données par code postal sur d'autres découpages territoriaux (municipalité, municipalité régionale de comté, région administrative et autres découpages administratifs).

Ce document présente les éléments du processus de traitement du code postal à partir du **Fichier de conversion du code postal** produit par Statistique Canada pour offrir un produit dérivé amélioré et davantage adapté aux besoins de l'Administration publique québécoise.

Le produit final de l'ISQ est destiné à permettre l'exploitation des fichiers de données administratives et d'enquêtes statistiques en établissant le lien entre le code postal et les découpages géographiques de base. Cet outil favorise, du même coup, une harmonisation spatiale de l'information. Il constitue une source d'information pour l'organisation des données socio-économiques sur diverses bases territoriales, pour leur intégration spatiale numérique (mise en relation de fichiers statistiques avec des fichiers numérisés de limites) ainsi que pour des fins d'analyse et de recherche.

Ce document traite principalement des bases de l'information sur le code postal, de la méthode de confection du fichier dérivé de correspondances et de son contenu.

---

## Table des matières

---

1.	Bases de l'information sur le code postal	5
2.	Méthode de confection du fichier de correspondances	6
3.	Contenu du fichier de correspondances	7
4.	Calcul des coefficients de répartition pour un code postal répété	8
5.	Règles de distribution du fichier de correspondances	10
	Annexe 1	
	Contenu du fichier de correspondances de l'ISQ	12
	Annexe 2	
	Description des enregistrements du fichier de correspondances de l'ISQ	14
	Annexe 3	
	Fichier de correspondances de l'ISQ (Méthode de calcul des coefficients de répartition)	30

## 1. BASES DE L'INFORMATION SUR LE CODE POSTAL

La Société canadienne des postes (SCP) émet la codification postale pour satisfaire ses besoins de gestion de distribution du courrier; celle-ci est consignée dans un fichier de type administratif. L'information sur les codes postaux ne constitue pas a priori un instrument destiné à des fins statistiques. Conséquemment, des contrôles de qualité et divers raffinements doivent être effectués de manière à optimiser l'intégration spatiale des données de tout type pouvant être localisées sur cette base.

Le code postal (CP) est un code alphanumérique à six caractères qui sert à indiquer la destination de chaque pièce de courrier expédiée au Canada. Les six caractères alphanumériques sont disposés selon la forme ANA NAN. Le premier caractère du code postal (attribué par ordre alphabétique de l'est à l'ouest du Canada) représente une province, un territoire ou un secteur important entièrement inclus dans les limites d'une province. Les trois premiers caractères du code postal (ANA) correspondent à des régions précises et stables appelées régions de tri et d'acheminement (RTA). Une RTA désigne une sous-région particulière à l'intérieur d'une région géographique importante ou d'une province. On reconnaît une RTA rurale par le chiffre zéro qui figure à la deuxième position du code de cette RTA. Les trois derniers caractères du code postal (NAN) correspondent à l'unité de distribution locale (UDL); celle-ci se rapporte à une ou plusieurs rues couvertes par le facteur aux fins de la livraison du courrier.

Comme première transformation du fichier de la SCP, l'organisme statistique fédéral, Statistique Canada (SC), produit un fichier dérivé appelé « fichier de conversion des codes postaux » (FCCP). Ce dernier fichier présente l'information sur le code postal en fonction des

unités de diffusion du recensement, les aires de diffusion; il fait donc le lien entre ces unités « statistiques » de base et les codes postaux proprement dits. Cette information à plus value rend alors possible, par regroupement des aires de diffusion, la correspondance entre les codes postaux et chacune des unités de recensement, lesquelles sont des multiples de ces unités de diffusion. Ce type de produit est disponible depuis 1983.

Pour les besoins québécois plus particulièrement, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) produit et diffuse un fichier en partie dérivé du produit de SC et, du même coup, enrichi de plusieurs découpages territoriaux à divers niveaux infra provinciaux. Au plan technique, le fichier de correspondances entre le code postal et le code géographique de l'ISQ établit un lien entre le code postal à six caractères et divers découpages territoriaux, soit des unités géographiques normalisées de SC [par exemple : les aires de diffusion, les subdivisions de recensement, les régions de la Classification des secteurs statistiques (comprenant les régions métropolitaines de recensement les et agglomérations de recensement, les ZIM et autres composantes,...)], soit des découpages administratifs québécois [les municipalités régionales de comté (MRC) et territoires équivalents, les régions administratives,...].

Son utilité est grande pour l'ISQ ainsi que pour les ministères et organismes publics québécois. Les usages sont nombreux et parfois relativement spécialisés compte tenu de la spécificité et de la valeur ajoutée du produit québécois : accessibilité à certains fichiers administratifs, tirage d'échantillons aux fins de collectes et d'enquêtes statistiques, intégration spatiale des données, analyse socio-économique spatio-temporelle. La première version du fichier de l'ISQ date de 1987.

## 2. MÉTHODE DE CONFECTION DU FICHER DE CORRESPONDANCES

Les principaux fichiers-sources utilisés par SC pour la confection de son fichier de correspondances sont : le **Fichier des adresses et des codes postaux**, livré mensuellement par la Société canadienne des postes, la **Base géographique nationale** du ministère des Ressources naturelles du Canada (MRNC), le logiciel GéoSuite2001 et les **Fichiers numériques cartographiques** produits par l'organisme statistique fédéral. Il est également fait usage de cartes municipales et de cartes de collecte du recensement. L'élément commun d'arrimage entre les fichiers sources est la tranche d'adresses composée des informations suivantes : l'identificateur de province, le nom de la rue, le type de rue, l'orientation de la rue et la tranche d'adresses.

Pour sa part, l'opération de confection du fichier de correspondances de l'ISQ comporte trois volets : un volet de **validation**, un volet d'**actualisation** et un volet d'**enrichissement** du fichier de départ, soit le FCCP produit par SC tel que mentionné plus haut.

### Volet validation

L'opération de validation vise à établir les appariements « code postal - code géographique - code d'aire de diffusion » de la façon la plus certaine et la plus fiable possible. La méthode de validation choisie est à la fois informatisée et manuelle (vérification cartographique). L'activité de validation conserve la totalité des unités géographiques (aire de diffusion et code géographique type) du fichier de départ, le FCCP. En contrepartie, on ajoute un indicateur de la qualité de l'appariement. Cette variable

additionnelle a été créée pour indiquer la valeur préférable du code postal selon l'ISQ après une vérification du code postal assigné aux municipalités à partir du **Répertoire des codes postaux** de la SCP.

### Volet actualisation

Toutes les unités géographiques permanentes dans le fichier de départ sont en date du 1<sup>er</sup> janvier 2001, soit la géographie ayant servi aux fins du recensement de 2001. Le code géographique, le nom de la municipalité et son statut juridique sont actualisés à la date la plus récente possible, soit celle de l'univers des codes postaux; la dernière date de tombée est le 31 décembre 2004. Par ailleurs, le code d'aire de diffusion n'est pas actualisé, cette unité géographique du recensement n'étant pas mise à jour durant la période inter censitaire.

### Volet enrichissement du fichier en contenu québécois

L'ISQ ajoute aux principaux paramètres du code postal et des municipalités les découpages territoriaux québécois les plus usuels, soit les municipalités régionales de comté (MRC) et les territoires équivalents aux MRC, et les régions administratives de 1997. Cet enrichissement en contenu permet d'économiser de nombreux traitements informatiques intermédiaires et complémentaires par les usagers désireux de cette information additionnelle.

### 3. CONTENU DU FICHER DE CORRESPONDANCES

Le fichier de correspondances de l'ISQ comporte 39 variables distinctes (ou champs d'information). Ce fichier est de type séquentiel et contient 248 811 enregistrements reflétant 210 025 codes postaux distincts. La longueur de chaque enregistrement est de 383 positions.

L'**Annexe 1** présente l'ensemble des variables du fichier de correspondances. Pour chaque variable sont indiqués la longueur ainsi que le type : alphanumérique (AN) ou numérique (N).

Une description détaillée des variables du fichier est présentée à l'**Annexe 2**. Celle-ci mentionne, pour chaque variable, les sources de l'information retenue et apporte les remarques appropriées. Des définitions concises sont aussi données pour toutes les régions géographiques du recensement de la population ainsi que pour les découpages territoriaux québécois.

La structure du fichier fait ressortir trois grands blocs d'information : 1) les informations géo-référencées du fichier de départ produit par SC (champs 1 à 26 inclusivement); 2) les découpages territoriaux québécois proprement dits avec, en plus, une information propre à l'ISQ (champs 27 à 33 inclusivement); 3) enfin, un ensemble de variables permettant un choix parmi des enregistrements multiples (champs 34 à 39 inclusivement); il s'agit d'allocateurs visant à répartir un code postal partagé entre des aires de diffusion ou des municipalités différentes.

L'usager du fichier de correspondances de l'ISQ est appelé à porter une attention particulière aux variables « Indicateur de la qualité de l'appariement » et « Code postal attribué par l'ISQ ». La première des deux est créée par l'ISQ à l'étape

de la validation des enregistrements du fichier de travail, principalement lors de l'examen des codes postaux répétés entre des codes géographiques différents. Par défaut, tous les enregistrements du fichier reçoivent une valeur égale à 1 (appariement correct) comme indicateur de qualité de l'appariement. L'activité de validation permettra d'indiquer 0 pour un appariement jugé douteux et une valeur 2 pour un appariement dont l'ISQ juge préférable de modifier l'association d'un code postal à une aire de diffusion ou à un code géographique. Dans l'indicateur ci-dessus, la valeur 3 souligne une procédure d'appariement incomplète pour l'enregistrement (la population de l'aire de diffusion est égale à zéro) dans un certain nombre de cas.

Quant à la variable « Code postal attribué par l'ISQ », elle contient globalement les mêmes valeurs que la variable « Code postal attribué par SC », à l'exception des enregistrements où l'activité de validation a permis de découvrir une valeur plus vraisemblable ou plus précise pour le code postal relié à des régions géographiques spécifiques. Lorsqu'un code postal est jugé davantage valable, il fait partie de cette variable. Cependant, l'information sur les coordonnées de localisation spatiale associées au code postal demeure inchangée et reflète le triple appariement original « code postal - code aire de diffusion - code géographique ».

#### **4. CALCUL DES COEFFICIENTS DE RÉPARTITION POUR UN CODE POSTAL RÉPÉTÉ**

##### **Positionnement du problème des enregistrements multiples**

La structure des enregistrements dans le fichier de correspondances permet qu'un même code postal soit associé à des références géographiques différentes (îlots, aires de diffusion, municipalités, secteurs de recensement, etc.). On parle alors d'enregistrements multiples. On observe donc très souvent que la zone de service d'un code postal rural (couvrant un grand nombre d'aires de diffusion) croise les limites de plusieurs secteurs de recensement, voire les limites de plusieurs municipalités. On remarque que, conséquemment à l'introduction des modules de boîte postale communautaire par la SCP, le fichier de correspondances renferme un nombre de plus en plus élevé d'enregistrements multiples associés au même code postal urbain. non-traditionnel. En effet, la boîte postale communautaire peut desservir des îlots partiels, les deux côtés d'une rue et différentes rues situées à proximité de la porte du client (donc plusieurs côtés d'îlots) et des aires de diffusion partielles.

À partir du recensement de 2001, on dénombre 108 760 îlots (de recensement) au Québec et 12 153 aires de diffusion, comparativement à 11 684 secteurs de dénombrement (SD) au recensement de 1996. La construction de l'appariement entre le code postal et l'aire de diffusion (voire l'îlot lorsque la précision de l'information le permet) repose sur un éventail de codes plus large. En conséquence, depuis l'arrimage aux unités géographiques du recensement de 2001, le fichier de correspondances de l'ISQ contient un nombre plus élevé d'enregistrements multiples (262 128) comparativement à 30 493 dans la version reflétant la géographie de 1996, un volume multiplié par 8 fois (variation de + 859 %).

Cependant, le nombre de codes postaux uniques demeure assez stable, passant de 199 413 à 210 025 unités (variation de + 5 %).

En particulier, on y trouve 68 codes postaux ruraux répétés entre deux ou plusieurs municipalités différentes (correspondant à 138 occurrences).

Pour répartir avec une meilleure précision les données statistiques reliées au code postal, on a besoin d'une méthode ou d'une approche qui permette d'allouer le total des données entre les unités géographiques impliquées. Un allocateur a été introduit par SC dans son fichier pour traiter les enregistrements multiples : il s'agit de l'« Indicateur de lien unique » (auparavant l'« Indicateur de code postal unique »). Il permet d'allouer le total d'une statistique à la municipalité où est localisé le bureau de poste rural dont l'adresse physique est connue avec précision. La conséquence majeure découlant de l'utilisation de cet indicateur est que la statistique référencée par un code postal déterminé est sous-estimée ou absente pour certaines municipalités et surestimée pour la municipalité retenue en vertu de cet indicateur.

Le fichier (FCCP) de SC ne contient aucune autre indication sur le fractionnement des codes postaux, même s'ils chevauchent plusieurs unités géographiques. L'ISQ a cru utile d'inclure dans sa version du fichier, et ce à titre indicatif, des renseignements permettant de quantifier ces fractionnements à l'aide de données de base sur la population notamment. Un premier champ estime la proportion du code postal qui peut être associée à l'aire de diffusion. Un deuxième champ estime la proportion qui peut être associée à la municipalité inscrite sur l'enregistrement. En cumulant ces fractions, l'utilisateur peut déterminer la fraction qui peut être associée à ses propres entités géographiques. Par exemple, la somme des fractions données par municipalité permet d'établir un partage du CP entre les MRC qu'il couvre.

Les fractions données par aire de diffusion sont conformes aux cumuls obtenus par municipalité. Elles sont toutefois individuellement plus précaires mais ont l'avantage de permettre quant à elles de construire des accumulations plus raffinées pour des territoires géographiques qui ne sont pas basés sur des multiples de municipalités.

La méthode de calcul a été développée à l'ISQ dans le cadre de son programme d'estimation démographique. Sur la base de cette méthode, les proportions sont calculées de façon théorique, en fonction des seules informations contenues dans le FCCP et de celles sur la population des aires de diffusion ainsi que des municipalités tirées du dernier recensement canadien. Les proportions sont fournies à titre indicatif.

### **Méthode de calcul des coefficients de répartition**

La méthode retenue tient compte à la fois du fractionnement d'une aire de diffusion en plusieurs codes postaux ainsi que de l'étalement d'un même code postal à travers plusieurs aires de diffusion. Les illustrations suivantes donnent un aperçu des calculs tandis qu'une description plus exhaustive est présentée à l'**Annexe 3** :

- si le code postal est relié à une et une seule aire de diffusion, toute la population de cette AD est alors attribuée à ce CP. La proportion du CP dans l'AD devient 1,0000 et celle du CP dans la municipalité devient 1,0000;
- si l'aire de diffusion est reliée à plusieurs CP ou bien si le CP est relié à plus d'une AD ou plus d'une municipalité, le calcul est dans ce cas fait par étape. La population de cette AD est initialement divisée également entre tous les CP

qui lui sont reliés. Les fractions de population sont ensuite additionnées séparément par CP dans une AD, par CP dans une municipalité et pour l'ensemble du CP. Ces trois résultats intermédiaires servent à mesurer le fractionnement du CP dans l'AD et le fractionnement du CP dans la municipalité.

Seuls les CP valides pendant au moins une partie de l'année de référence 2004 sont considérés pour le calcul des coefficients. Si la date de retrait du CP est antérieure au 1<sup>er</sup> janvier de l'année ou si la date de création est postérieure au 31 décembre, l'enregistrement est esquivé. Les deux coefficients sont alors à 0,0000. Les chiffres de population sont ceux du recensement de 2001 et la géographie courante des municipalités est celle en vigueur au 31 décembre 2004.

## **5. RÈGLES DE DISTRIBUTION DU FICHER DE CORRESPONDANCES**

Agissant comme point de contact provincial auprès de l'organisme statistique fédéral, l'ISQ identifie et fait valoir les besoins de l'Administration publique québécoise en données statistiques et en produits de référence. Il agit également comme diffuseur secondaire des produits de SC pour le bénéfice des ministères et organismes publics québécois.

De par sa valeur ajoutée par rapport au fichier d'origine produit par SC, le produit de l'ISQ constitue une source d'information complémentaire et unique pour l'organisation des données socio-économiques sur des bases territoriales reconnues, pour l'intégration spatiale (mise en relation de fichiers statistiques avec des fichiers numérisés de limites) ainsi que pour des fins d'analyse et de recherche. Le produit de l'ISQ peut être rendu disponible sur demande aux ministères et organismes publics québécois pour leur usage exclusif et sans droit de redistribution.

**ANNEXE 1 — Contenu du fichier de correspondances de l'ISQ  
- Code postal vs code géographique (version juillet 2004)**

**Fichier de correspondances code postal vs code géographique (version juillet 2004)**

<b>CONTENU DU FICHIER</b>		
<b>Nom de la variable</b>	<b>Longueur</b>	<b>Type</b>
Code postal attribué par SC (2004-07-15)	6	AN
Code de l'aire de diffusion (AD) de 2001	6	AN
Coordonnées géographiques associées au code postal (latitude)	9	N
Coordonnées géographiques associées au code postal (longitude)	11	N
Indicateur de lien unique	1	AN
Code géographique type = DR/SDR (2001-01-01)	5	AN
Code de division de recensement de 2001	2	AN
Nom de subdivision de recensement (2001-01-01)	70	AN
Genre de subdivision de recensement (2001-01-01)	3	AN
Code de subdivision de recensement unifiée de 2001	3	AN
Code de la classification des secteurs statistiques (incluant les RMR / (AR) de 2001	3	AN
Genre de CSS de 2001 (comprend les RMR/AR)	1	AN
Nom de secteur de recensement (SR) de 2001 (blanc si hors RMR)	7	AN
Code de région économique de SC	2	AN
Code de localité désignée	4	AN
Identificateur unique de CEF selon l'Ordonnance de 1996	5	AN
Genre de région urbaine/ rurale	1	AN
Indicateur de point représentatif	1	AN
Type de code postal	1	AN
Nom de communauté (définition de la SCP)	30	AN
Code de mode de livraison	1	AN
Mode de livraison historique	1	AN
Date de création du code postal (AAAAMMJJ)	8	AN
Date de retrait du code postal (AAAAMMJJ)	8	AN
Code géographique du Québec (2004-12-31)	5	AN
Nom de municipalité ou territoire équivalent (2004-12-31)	58	AN
Statut juridique de municipalité ou territoire équivalent (2004-12-31)	2	AN
Code de municipalité régionale de comté ou territoire équivalent	3	AN
Nom de municipalité régionale de comté ou territoire équivalent	30	AN
Code de région administrative (1997)	2	AN
Nom de région administrative (1997)	30	AN
Indicateur de la qualité de l'appariement (valeurs possibles : douteux = 0, correct = 1, préférable = 2)	1	AN
Code postal attribué par l'ISQ (2004-07-15)	6	AN
Population totale par AD ((à blanc)	8	N
Coefficient de répartition d'un CP donné, au niveau des AD <sup>1</sup> (à blanc) <sup>(</sup>	6	N

<b>CONTENU DU FICHIER</b>		
<b>Nom de la variable</b>	<b>Longueur</b>	<b>Type</b>
Coefficient de répartition d'un CP donné, au niveau des municipalités (identifiées par le CGT) <sup>2</sup> [à blanc]	6	N
Coefficient de répartition d'un CP donné, au niveau des municipalités (identifiées par le CGQ) <sup>2</sup> [à blanc]	6	N
Code de découpage territorial (à blanc)	3	AN
Nom de découpage territorial (à blanc)	30	AN

1. Le coefficient de répartition mesure l'importance de cette AD par rapport au territoire couvert par le code postal (CP). Les poids tiennent compte de l'étalement des CP, du fractionnement des AD en plusieurs CP ainsi que de la population des AD au recensement de 2001.
2. Le coefficient de répartition mesure l'importance de cette SDR ou municipalité par rapport au territoire couvert par le code postal (CP). Les poids tiennent compte de l'étalement des CP, du fractionnement des AD en plusieurs CP ainsi que de la population des AD au recensement de 2001. Le cumul des poids conduit au partage du CP dans les municipalités desservies.

---

**ANNEXE 2 — Description des enregistrements du fichier de correspondances de l'ISQ  
- Code postal vs code géographique (version juillet 2004)  
avec remarques, définitions et sources**

---



## Description des enregistrements du fichier de correspondances de l'ISQ

### - Code postal vs code géographique (version juillet 2004) avec remarques, définitions et sources

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alphanumérique ; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources
010	6	1 - 6	AN	Code postal attribué par SC (2004-07-15)	Le code postal est un code alphanumérique à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes (SCP) pour le traitement (tri et distribution) du courrier. Les caractères alphanumériques prennent la forme ANA NAN, où A correspond à une lettre de l'alphabet et N à un chiffre. Les codes postaux sont mis à jour jusqu'au 15 juillet 2004. Source : SC, FCCP.
020	6	7 - 12	AN	Code de l'aire de diffusion de 2001	L'aire de diffusion (AD) est la plus petite unité géographique normalisée du recensement de la population pour laquelle toutes les caractéristiques du recensement sont disponibles. Code numérique de type caractère. Sources : SC, <i>GéoSuite – recensement de 2001</i> et <i>Dictionnaire du recensement de 2001</i> (n° 92-378).
030	9	13 – 21	N	Latitude (coordonnées géographiques associées au code postal)	Substitut de mesure de localisation du code postal. La latitude est la distance angulaire d'un point à l'équateur, mesurée en degrés par l'arc du méridien terrestre, du côté nord ou du côté sud. Ce champ contient la latitude (mesurée en degrés et décimales au nord de l'équateur) du point représentatif de l'aire de diffusion ou du côté d'îlot. Le point décimal est explicite. Source : SC, FCCP.
040	11	23 – 32	N	Longitude (coordonnées géographiques)	Substitut de mesure de localisation du code postal. La longitude d'un lieu est la distance angulaire mesurée en degrés entre le plan méridien de ce lieu et le plan méridien

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alphanumérique ; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources
				associées au code postal)	d'origine, vers l'est ou vers l'ouest. Ce champ contient la longitude (mesurée en degrés et décimales à l'ouest du méridien) du point représentatif de l'aire de diffusion ou du côté d'îlot. Le point décimal est explicite. Source : SC, FCCP.
050	1	33 - 33	AN	Indicateur de lien unique - en fonction de l'adresse du bureau de poste desservant	Pour tous les codes postaux comportant des enregistrements multiples dans le FCCP, ce champ indique quel enregistrement utiliser si seulement un de ces derniers est requis par code postal, pour des fins opérationnelles. L'indicateur prend les valeurs « 1 » ou « 0 » : - valeur 1 : le « meilleur » enregistrement du code postal si l'on se base sur la localisation du bureau de poste; - valeur 0 : il y a un ou des enregistrements additionnels pour le code postal. Source : SC, FCCP.
060	5	34 – 38	AN	Code géographique type (2001-01-01)	Code numérique de type caractère identifiant chacune des subdivisions de recensement (SDR) du Québec. Source : SC, <i>Classification géographique type</i> , volume 1 (n° 12-571). Ce document donne une interprétation de l'ensemble des codes de la CGT. Source : SC, FCCP.
070	2	39 – 40	AN	Code de division de recensement de 2001	Division territoriale établie aux fins du recensement. La division de recensement (DR) est une région géographique normalisée. On dénombre 99 DR au Québec depuis 1991. Code numérique de type caractère. Source : SC, <i>Classification géographique type</i> , volume 1

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alphanumérique ; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources
					(n° 12-571). Ce document donne une interprétation de l'ensemble des codes de la CGT. Source : SC, FCCP..
080	70	41 - 110	AN	Nom de subdivision de recensement (2001-01-01)	Comprend le nom de la subdivision de recensement (municipalité) en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2001. Source : SC, <i>Classification géographique type</i> , volume 1 (n° 12-571). Ce document donne une interprétation de l'ensemble des codes de la CGT. Source : SC, FCCP.
090	3	111 – 113	AN	Genre de subdivision de recensement (2001-01-01)	Voir ci-dessus.
100	3	114 – 116	AN	Code de subdivision de recensement unifiée de 2001	Le concept de subdivision de recensement unifiée (SRU) désigne un groupe de petites SDR incluses dans une plus grande SDR, afin de faciliter la référence géographique. Sources : SC, <i>Dictionnaire du recensement de 2001</i> (n° 92-378) et FCCP.
110	3	117 – 119	AN	Code de CSS de 2001 (comprend les RMR/AR)	Classification des secteurs statistiques (CSS) : La classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les SDR selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement (RMR), d'une agglomération de recensement (AR), d'une zone d'influence des RMR ou des AR (ZIM forte, ZIM modérée, ZIM faible ou ZIM sans influence) ou des territoires (Territoires du Nord-Ouest, Territoire du Yukon et Nunavut). La CSS est utilisée aux fins de la diffusion des données.

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alphanumérique ; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources
					<p>Valeurs :</p> <p>000 Territoires</p> <p>001-965 Code de RMR/AR</p> <p>996 ZIM forte</p> <p>997 ZIM modérée</p> <p>998 ZIM faible</p> <p>999 Sans zone d'influence métropolitaine</p> <p>Sources : SC, <i>Dictionnaire du recensement de 2001</i> (n° 92-351) et FCCP.</p>
130	1	120 – 120	AN	Indicateur du genre de CSS de 2001	<p>Ce champ identifie le genre CSS de 2001 à laquelle appartient chacune des SDR.</p> <p>Code Description</p> <p>1 RMR</p> <p>2 AR (subdivisée en SR)</p> <p>3 AR (non subdivisée en SR)</p> <p>4 Zone fortement influencée</p> <p>5 Zone moyennement influencée</p> <p>6 Zone faiblement influencée</p> <p>7 Zone non influencée</p> <p>8 Territoires</p> <p>Sources : SC, <i>Dictionnaire du recensement de 2001</i> (n° 92-351) et FCCP.</p>
150	7	121 - 127	AN	Nom de SR de 2001	<p>Le concept général de secteur de recensement (SR) désigne un petit quartier urbain ou encore une petite collectivité rurale permanente au sein d'une grande région comportant un centre urbain. La population d'un SR doit se situer entre 2 500 et 8 000 habitants, la moyenne devant être de</p>

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alphanumérique ; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources
					préférence de 4 000 habitants. Le nom de SR est un code décimal. Sources : SC, <i>Dictionnaire du recensement de 2001</i> (n° 92-351) et FCCP.
160	2	128 – 129	AN	Code de région économique de SC	Pour le Québec, les régions économiques de SC correspondent avec les régions administratives de 1997 (au nombre de 17). Les noms sont identiques mais les codes sont différents. Code numérique de type caractère. Source : SC, FCCP.
170	4	130 – 133	AN	Code de localité désignée	Les localités désignées sont établies par les provinces et les territoires en collaboration avec Statistique Canada en vue de fournir des données pour les régions infra municipales. Une localité désignée est habituellement une petite collectivité ou un établissement qui ne satisfait pas aux critères établis par SC pour être considéré comme une SDR ou une région urbaine. Sources : SC, <i>Dictionnaire du recensement de 2001</i> (n° 92-351) et FCCP.
180	5	134 – 138	AN	Identificateur unique de CEF selon l'Ordonnance de représentation de 2003	Une circonscription électorale fédérale est un endroit ou un territoire pour lequel les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes. Selon l'Ordonnance de représentation de 2003, il y a 304 CEF au Canada. Source : SC, FCCP.
190	1	139 - 139	AN	Code de région urbaine/ rurale	Par région urbaine (RU), on entend une région bâtie en continu dont la concentration démographique est de 1 000 habitants ou plus et dont la densité est de 400 habitants ou

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alphanumérique ; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources														
					<p>plus au km<sup>2</sup>.</p> <p>Pour les régions urbaines, le code de genre indique le lien entre la RU et la structure des RMR/AR.</p> <p>Valeurs :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Code</th> <th>Description</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Noyau urbain</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Banlieue urbaine</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Banlieue rurale à l'intérieur des RMR/AR</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Région urbaine hors RMR/AR</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Région rurale hors RMR/AR</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>Noyau urbain secondaire</td> </tr> </tbody> </table> <p>Remarque : ce champ aura la valeur « 0 » pour les codes postaux liés uniquement à l'aire de diffusion (Point_Rep=3).</p> <p>Sources : SC, <i>Géo.Suite – recensement de 2001</i> et FCCP.</p>	Code	Description	1	Noyau urbain	2	Banlieue urbaine	3	Banlieue rurale à l'intérieur des RMR/AR	4	Région urbaine hors RMR/AR	5	Région rurale hors RMR/AR	6	Noyau urbain secondaire
Code	Description																		
1	Noyau urbain																		
2	Banlieue urbaine																		
3	Banlieue rurale à l'intérieur des RMR/AR																		
4	Région urbaine hors RMR/AR																		
5	Région rurale hors RMR/AR																		
6	Noyau urbain secondaire																		
200	1	140 - 140	AN	Indicateur de point représentatif	<p>Ce champ permet de déterminer si le code postal inscrit au fichier est associé à un point représentatif de côté d'îlot, d'îlot ou à un point représentatif d'AD. Il y a trois types d'indicateurs de points représentatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le chiffre « 1 » désigne un point représentatif de côté d'îlot;</li> <li>- le chiffre « 2 » désigne un point représentatif d'îlot;</li> <li>- le chiffre « 3 » désigne un point représentatif d'AD;</li> </ul> <p>Source : SC, FCCP.</p>														
210	1	141 - 141	AN	Type de code postal	<p>Ce champ indique le genre d'adresses utilisées pour déterminer le point de remise desservi par le code postal.</p> <p>Ce champ a été introduit par la SCP quelques temps après la création du premier FCCP. SC a imputé une valeur pour les</p>														

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alphanumérique ; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources
					<p>codes postaux retirés avant cette date en se servant de l'adresse et du mode de livraison prévalant avant le retrait du code postal.</p> <p><u>Code</u> <u>Description</u></p> <p>1 Adresse civique avec service de livraison par facteur</p> <p>2 Adresse civique faisant partie d'un itinéraire de distribution</p> <p>3 Boîte postale</p> <p>4 Itinéraire de distribution</p> <p>5 Poste restante</p> <p>0 Inconnu</p> <p>Source : SC, FCCP.</p>
220	30	142 - 171	AN	Nom de communauté	<p>Le nom de la communauté, d'après la définition de la SCP, a trait à toute localité (ville, village, hameau, ...) au Canada ayant une adresse postale valide. Donc, il s'agit de tout territoire doté d'une livraison de courrier.</p> <p>Source : SC, FCCP.</p>
230	1	172 - 172	AN	Code de mode de livraison (ML)	<p>Ce champ indique le mode de livraison du courrier défini par la SCP.</p> <p><u>Code</u> <u>Description</u></p> <p>A Livraison par facteur à une adresse à l'intérieur d'un îlot</p> <p>B Livraison à un immeuble à appartements desservi par facteur</p> <p>E Livraison à un immeuble commercial desservi par facteur</p>

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alphanumérique ; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources
					<p>G Gros destinataire de courrier desservi par facteur</p> <p>H Service de distribution rurale</p> <p>J Poste restante – mode associé à l’emplacement du bureau de poste qui distribue le courrier</p> <p>K Service de case postale (pas une boîte postale communautaire) – mode associé à l’emplacement du bureau de poste qui distribue le courrier</p> <p>M Gros destinataire de courrier desservi par une case postale – mode associé à l’emplacement du bureau de poste qui distribue le courrier</p> <p>T Service de distribution suburbain</p> <p>W Service de livraison pour un code postal rural (qui comporte un zéro à la deuxième position)</p> <p>X Service de distribution postale motorisée</p> <p>Z Code postal retiré (aucune autre livraison à ce code postal).</p> <p>Source : SC, FCCP.</p>
240	1	173 - 173	AN	Mode de livraison historique	<p>C’est le mode de livraison (ML) antérieur du code postal. Ce mode de livraison prend les mêmes valeurs que celles énumérées au champ précédent, selon les situations ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la valeur du ML antérieur dans le cas d’un code postal maintenant retiré;</li> <li>- la valeur du ML antérieur dans le cas des codes postaux dont le mode de livraison a été modifié;</li> <li>- la valeur N (à blanc) pour les codes postaux retirés dont le mode de livraison antérieur n’est pas</li> </ul>

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alphanumérique ; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources
					<p>disponible à SC;</p> <p>- la valeur du ML courant dans le cas des codes postaux dont le ML n'a jamais été modifié.</p> <p>Source : SC, FCCP.</p>
250	8	174 - 181	AN	Date de création du code postal	<p>Date à laquelle l'enregistrement relatif au code postal a été ajouté au FCCP. Cette date est sous la forme AAAAMMJJ. Tous les codes postaux créés avant 1983 ont la même date (19830401).</p> <p>Source : SC, FCCP.</p>
260	8	182 - 189	AN	Date de retrait du code postal	<p>Date à laquelle un code postal a été retiré. Cette date est sous la forme AAAAMMJJ. Tous les codes postaux retirés par la SCP continuent de figurer dans le FCCP. Tous les codes postaux retirés avant avril 1983 ont la même date (19830401).</p> <p>Note : les codes postaux actifs ont 19000001.</p> <p>Source : SC, FCCP.</p>
270	5	190 – 194	AN	Code géographique du Québec (CGQ) (2004-12-31)	<p>Code numérique identifiant chacune des municipalités et territoires équivalents du Québec. Le CGQ est émis par l'ISQ.</p> <p>Source : ISQ, Fichier du code géographique du Québec (FCGQ), au 2004-12-31.</p>
280	58	195 - 252	AN	Nom de municipalité (2004-12-31)	<p>Nom officiel de la municipalité locale ou du territoire équivalent.</p> <p>Source : ISQ, Fichier du code géographique du Québec (FCGQ), au 2004-12-31</p>
290	2	253 - 254	AN	Statut juridique de municipalité ou de	<p>Liste des codets de statut juridique des municipalités dans le FCGQ :</p>

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alphanumérique ; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources
				territoire équivalent (2004-12-31)	C Cité CT Municipalité de canton CU Municipalité de cantons unis P Municipalité de paroisse R Réserve indienne M Municipalité EI Établissement indien NO Territoire non organisé TC Terres réservées aux Cris TK Terres réservées aux Naskapis V Ville VC Municipalité de village cri VK Municipalité de village naskapi VL Municipalité de village VN Municipalité de village nordique TI Terre de la catégorie I inuit Source : ISQ, Fichier du code géographique du Québec (FCGQ).
300	3	255 - 257	AN	Code de MRC ou territoire équivalent	Division territoriale. Regroupement des municipalités locales et dans certains cas des TNO sur lequel s'exerce une autorité fixée par une loi d'application générale ( <u>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</u> ). La version géographique des MRC comprend 103 entités, soit 86 MRC et 17 territoires équivalents aux MRC. Le code à 3 positions (numérique de type caractère) est émis par l'ISQ. Source : ISQ, Fichier du code géographique du Québec (FCGQ), au 2004-12-31.

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alphanumérique ; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources
310	30	258 - 287	AN	Nom de MRC ou territoire équivalent	Voir ci-dessus.
320	2	288 - 2891	AN	Code de région administrative (1997)	Division régionale établie par les décrets 2000-87, 1399-88, 1389-89, 965-97 et 1437-99, servant à des fins administratives et gouvernementales. Code numérique de type caractère selon les décrets 1389-89 et 965-97. Source : ISQ, Fichier du code géographique du Québec (FCGQ), au 2004-12-31.
330	30	290 – 319	AN	Nom de région administrative (1997)	Voir ci-dessus.
340	1	320 – 320	AN	Indicateur de la qualité de l'appariement	Ce champ indique si l'appariement code postal - code de AD - code géographique est douteux (= 0), correct (= 1), préférable (= 2) pour la variable ajoutée. Source : ISQ, Direction de l'édition et des communications.
350	6	321 – 326	AN	Code postal attribué par l'ISQ	Ce champ comprend l'ensemble des codes postaux figurant dans le fichier de travail de départ – conservés tels quels - ainsi que les codes postaux attribués par l'ISQ pour refléter une correspondance territoriale plus précise et pertinente. Source : ISQ, Direction de l'édition et des communications.
360	8	327 – 332	N	Population totale par aire de diffusion (au 2001-01-01) [à blanc]	Population totale non arrondie des aires de diffusion (AD) au recensement de 2001 pour lesquels un code postal a été attribué. Note : ce champ est à blanc; l'information n'est pas intégrée à la base de données. Source : SC, <i>GéoSuite - recensement de 2001</i> .

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alphanumérique ; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources
370	6	333 - 338	N	Coefficient de répartition d'un code postal, au niveau des aires de diffusion (à blanc)	Ce coefficient de répartition mesure l'importance de cette AD par rapport au territoire couvert par le code postal (CP). Les poids tiennent compte de l'étalement des CP, du fractionnement des AD en plusieurs CP ainsi que de la population des AD au recensement de 2001. Note : ce champ est à blanc; l'information n'est pas intégrée à la base de données. Source : ISQ, Direction des statistiques socio-démographiques et Direction de l'édition et des communications.
380	6	339 - 344	N	Coefficient de répartition d'un code postal, au niveau des municipalités (identifiées par le CGT) [à blanc]	Ce coefficient de répartition mesure l'importance de cette SDR par rapport au territoire couvert par le code postal (CP). Les poids tiennent compte de l'étalement des CP, du fractionnement des AD en plusieurs CP ainsi que de la population des AD au recensement de 2001. Le cumul des poids conduit au partage du CP dans les municipalités desservies. L'univers des codes géographiques types, donc à la date du 1 <sup>er</sup> janvier 2001, est utilisé dans le calcul des poids. Note : la variable démographique est l'estimation de la population des municipalités (chiffre de population du recensement corrigé pour le sous-dénombrement et actualisé). Source : ISQ, Direction des statistiques socio-démographiques et Direction de l'édition et des communications.
390	6	345 - 350	N	Coefficient de répartition d'un	Ce coefficient de répartition mesure l'importance de cette SDR par rapport au territoire couvert par le code postal

Champ	Longueur	Position	Type (AN = alphanumérique ; N = numérique)	Variable	Remarques, définitions et sources
				code postal, au niveau des municipalités (identifiées par le CGQ) [à blanc]	(CP). Les poids tiennent compte de l'étalement des CP, du fractionnement des AD en plusieurs CP ainsi que de la population des AD au recensement de 2001. Le cumul des poids conduit au partage du CP dans les municipalités desservies. L'univers des codes géographiques du Québec, donc actualisés au 31 décembre 2001, est utilisé dans le calcul des poids. Note : la variable démographique est l'estimation de la population des municipalités (chiffre de population du recensement corrigé pour le sous-dénombrement et actualisé). Source : ISQ, Direction des statistiques socio-démographiques et Direction de l'édition et des communications.
400	3	351 – 353	AN	Champ en réserve (à blanc)	Espace en réserve pour le code d'un découpage territorial dans le FCGQ.
410	30	354 - 383	AN	Champ en réserve (à blanc)	Espace en réserve pour le nom d'un découpage territorial dans le FCGQ.

**ANNEXE 3 — Fichier de correspondances de l'ISQ  
- Code postal vs code géographique (version juillet 2004)  
(Méthode de calcul des coefficients de répartition)**

## LE CALCUL DES COEFFICIENTS DE RÉPARTITION

### Les codes postaux et les entités géographiques

L'association des codes postaux aux entités géographiques est basée sur le fichier de conversion des codes postaux (FCCP) réalisé par Statistique Canada (SC). Il établit un lien entre les codes postaux à six caractères et les unités géographiques normalisées de SC. La plus récente version du fichier apparie les codes postaux créés jusqu'à la fin de juillet 2004 avec les unités géographiques du recensement de 2001 : les aires de diffusion, les divisions et subdivisions de recensement, les SDR unifiées, les secteurs de recensement, ainsi que les coordonnées sur la latitude et la longitude représentatives.

Bien que le fichier de SC compte environ trente champs, il ne contient aucune indication claire sur le fractionnement des codes postaux qui chevauchent plusieurs aires de diffusion (AD) ou encore, plusieurs subdivisions de recensement (SDR) ou municipalités. L'appariement est enrichi par l'ISQ qui y ajoute deux coefficients. Ces derniers servent à estimer dans quelle proportion l'ensemble de la population d'un code postal donné pourrait être répartie dans l'AD et dans la municipalité. En cumulant adéquatement les fractions associées à un même code postal, l'utilisateur peut constituer des coefficients plus vastes qui s'appliquent à ses propres entités géographiques lorsqu'elles sont des multiples des AD ou des multiples de municipalités. Ce pourrait être des MRC ou des régions administratives du Québec.

Les coefficients proposés par l'ISQ sont calculés sur une base théorique, en fonction des seules informations contenues dans le FCCP et de

l'effectif de la population des aires de diffusion tiré du recensement de 2001. La méthode peut parfois donner des valeurs problématiques, mais les tests ont démontré que ces coefficients sont préférables à la variable « indicateur de code postal unique » lorsqu'on veut reconstituer la population de municipalités desservies par de vastes codes postaux ruraux. Les tests ont été réalisés sur une copie dénominalisée et réduite du fichier des bénéficiaires de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Les coefficients de la présente version du fichier de conversion de l'ISQ sont calculés pour tous les codes postaux qui ont été valides au moins une partie de l'année 2004. Le coefficient CP-AD fait référence à l'aire de diffusion déterminée par la géographie du recensement de 2001. Le coefficient CP-SDR fait référence à la municipalité. Les deux coefficients CP-SDR du présent fichier sont, par rapport à la municipalité ou le territoire équivalent, déterminés le premier par la géographie fixe du recensement de 2001 et le second par la géographie courante en vigueur au 31 décembre 2004.

### Le calcul des coefficients

On mesure l'importance du territoire couvert par un CP à l'ensemble des aires de diffusion où SC le localise. Les poids sont issus de la population recensée dans les AD, du nombre de CP attribués à chaque AD et de la prise en compte de tous les AD appariés à chaque CP. Le poids de base est calculé au niveau de l'AD tandis qu'un cumul conduit au partage du CP entre les municipalités qu'il dessert.

Dans le cas le plus simple, un et un seul CP pointe vers une AD donnée. Toute la population de cette AD est attribuée à ce CP. Le coefficient

relié à cette AD est évidemment de 1,0000 et celui relié à la municipalité est aussi de 1,0000.

Voici une brève explication de la méthode générale avec des cas plus complexes. Il faut noter que la validité des liens contenus dans le FCCP par rapport à la date de référence est tout d'abord vérifiée avec le champ donnant la date d'ajout de l'enregistrement et le champ donnant la date de retrait s'il y a lieu.

- L'indice de fractionnement d'une AD correspond au nombre de CP distincts et valides qui lui sont attribués.
- Une estimation théorique de la population à associer à chaque couple CP-AD est obtenue en divisant la population de l'AD, tirée du recensement de 2001, par l'indice de fractionnement de cette AD. Par exemple, si une AD est associée à quatre CP valides, 25 % de sa population est initialement attribuée à chacun des quatre enregistrements.
- Les effectifs de population théorique sont ensuite cumulés par CP. Ce total, ainsi que les chiffres de l'étape précédente, n'apparaissent pas sur le fichier. Ce sont des valeurs intermédiaires.
- Le coefficient final du couple CP-AD est donné par le rapport entre les deux valeurs précédentes. C'est-à-dire que la population associée au couple CP-AD est divisée par la somme de toutes les valeurs trouvées pour le CP donné.
- Le cumul de tous les coefficients d'un CP donne toujours 1,0000.
- Une addition partielle des coefficients conduit au fractionnement du CP par municipalité desservie.

Les exemples fictifs du tableau ci-dessous permettent de visualiser les calculs et les résultats.

**Détermination des coefficients de répartition des codes postaux par aire de diffusion et par subdivision de recensement**

CP	AD	SDR	Pop. de l'AD	Pop. de la SDR	Nombre de CP dans l'AD	Pop. de l'AD associée au CP	Pop. de la SDR associée au CP	Pop. totale couverte par le CP	Poids associé à l'AD	Poids associé à la SDR
CP1	1	005	400	700	1	400	400	400	1,0000	1,0000
CP2	2	005	100	700	1	100	300	300	0,3333	1,0000
CP2	3	005	200	700	1	200	300	300	0,6667	1,0000
CP3	4	010	200	200	4	50	50	50	1,0000	1,0000
CP4	4	010	200	200	4	50	50	150	0,3333	0,3333
CP5	4	010	200	200	4	50	50	400	0,1250	0,1250
CP6	4	010	200	200	4	50	50	750	0,0667	0,0667
CP4	6	015	200	950	2	100	100	150	0,6667	0,6667
CP5	6	015	200	950	2	100	350	400	0,2500	0,8750
CP5	7	015	750	950	3	250	350	400	0,6250	0,8750
CP6	7	015	750	950	3	250	250	750	0,3333	0,3333
CP7	7	015	750	950	3	250	250	250	1,0000	1,0000
CP6	11	020	450	450	1	450	450	750	0,6000	0,6000
CP8	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

Direction des statistiques socio-démographiques

1997-01-22

Préparé par Normand Thibault.